OFFRE D'EMPLOI

Affichage à l'externe

TECHNICIEN À L'ÉMISSION DES PERMIS

La Ville de Coteau-du-Lac est une ville dans la municipalité régionale de comté de Vaudreuil-Soulanges, située dans la région de la Vallée-du-Haut-Saint-Laurent, en Montérégie. Elle compte plus de 7 000 habitants et est en pleine expansion depuis les dernières années.

NATURE DU TRAVAIL

La Ville de Coteau-du-Lac est à la recherche d'une personne dynamique qui occupera le poste de technicien à émission des permis.

Sous la responsabilité de la Directrice du Service de l'urbanisme et de l'environnement, le rôle principal du titulaire contribue à l'efficacité administrative de son service en effectuant différents travaux d'inspection, en répondant aux demandes diverses de la clientèle, en émettant les permis et certificats et en collaborant à la rédaction de rapports.

PRINCIPALES TÂCHES

- Analyser les projets et les demandes qui lui sont soumis en fonction de la législation et procéder à l'émission de permis ou de certificat;
- Effectuer les inspections nécessaires sur les propriétés afin de s'assurer du respect des différents règlements d'urbanisme et des permis émis;
- Préparer des dossiers de dérogations mineures, de P.I.I.A., lotissement, démolition et d'avis préliminaire;
- Rencontrer, renseigner et informer les citoyens à propos des politiques, lois et règlements relevant du service, entre autres, le règlement de construction, de zonage, de lotissement, de nuisances et tout autre règlement relevant du Service de l'urbanisme et de l'environnement;
- Traiter, enregistrer et faire le suivi des plaintes qui concernent le respect des règlements d'urbanisme;
- Rédiger, au besoin et selon les procédures établies, des avis d'infraction aux règlements en vigueur, recommander les procédures judiciaires nécessaires, préparer les dossiers pertinents et témoigner en Cour;
- Produire des rapports et différents dossiers techniques à la demande de son supérieur;
- Effectuer tout autre travail connexe requis par son supérieur.

NOTE : il est entendu que la description d'une fonction reflète les éléments généraux du travail accompli et ne doit pas être considérée comme une description détaillée de toutes les tâches à accomplir.

QUALIFICATIONS ET COMPÉTENCES REQUISES

- Détenir un diplôme d'études collégiales (DEC) en aménagement du territoire et urbanisme ou en architecture ou toutes autres expériences pertinentes ou tous autres diplômes pertinents;
- Posséder au moins deux (2) ans d'expérience dans un emploi similaire;
- Excellente maîtrise du français parlé et écrit. La connaissance de la langue anglaise est un atout;
- Avoir une très bonne connaissance des logiciels de la suite Office (Word, Excel et Outlook) et du logiciel Accès Cité Territoire;
- Bonne connaissance du code du bâtiment et lecture des plans;
- Excellente connaissance de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* et bonne connaissance des autres lois constituant le cadre légal de la gestion territoriale au Québec;
- Faire preuve d'un excellent sens de l'organisation et posséder un bon jugement;
- Faire preuve de discrétion, de rigueur et d'esprit de synthèse;
- Démontrer un souci de la satisfaction de la clientèle;
- Détenir un permis de conduire classe 5 valide;
- Réussir les examens de français.

CONDITIONS DE TRAVAIL

- Le poste offert est permanent, syndiqué et temps plein, soit 35 heures par semaine du lundi au vendredi;
- Le salaire est établi selon la classe 8a) de la convention collective en vigueur ainsi que les avantages sociaux;

POSTULER

Toutes personnes intéressées doivent faire parvenir leur curriculum vitae en mentionnant le numéro du **CONCOURS #2020-01 (TECHNICIEN À L'ÉMISSION DE PERMIS)** avant le **31 mars 2020 à 16 h 30**.

Par la poste : Madame Fanny Péladeau
VILLE DE COTEAU-DU-LAC
342, chemin du Fleuve
Coteau-du-Lac (Québec) J0P 1B0
Par courriel : urbanisme@coteau-du-lac.com
Par télécopieur : (450) 763-0938

Ce poste s'adresse autant aux femmes qu'aux hommes. Le générique masculin est utilisé dans le but d'alléger le texte. Nous remercions à l'avance toutes les personnes qui postuleront, mais nous ne communiquerons qu'avec celles qui seront retenues pour une entrevue.